

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Transition : les parlementaires toujours suspendus à la décision de la Cour

O.N.

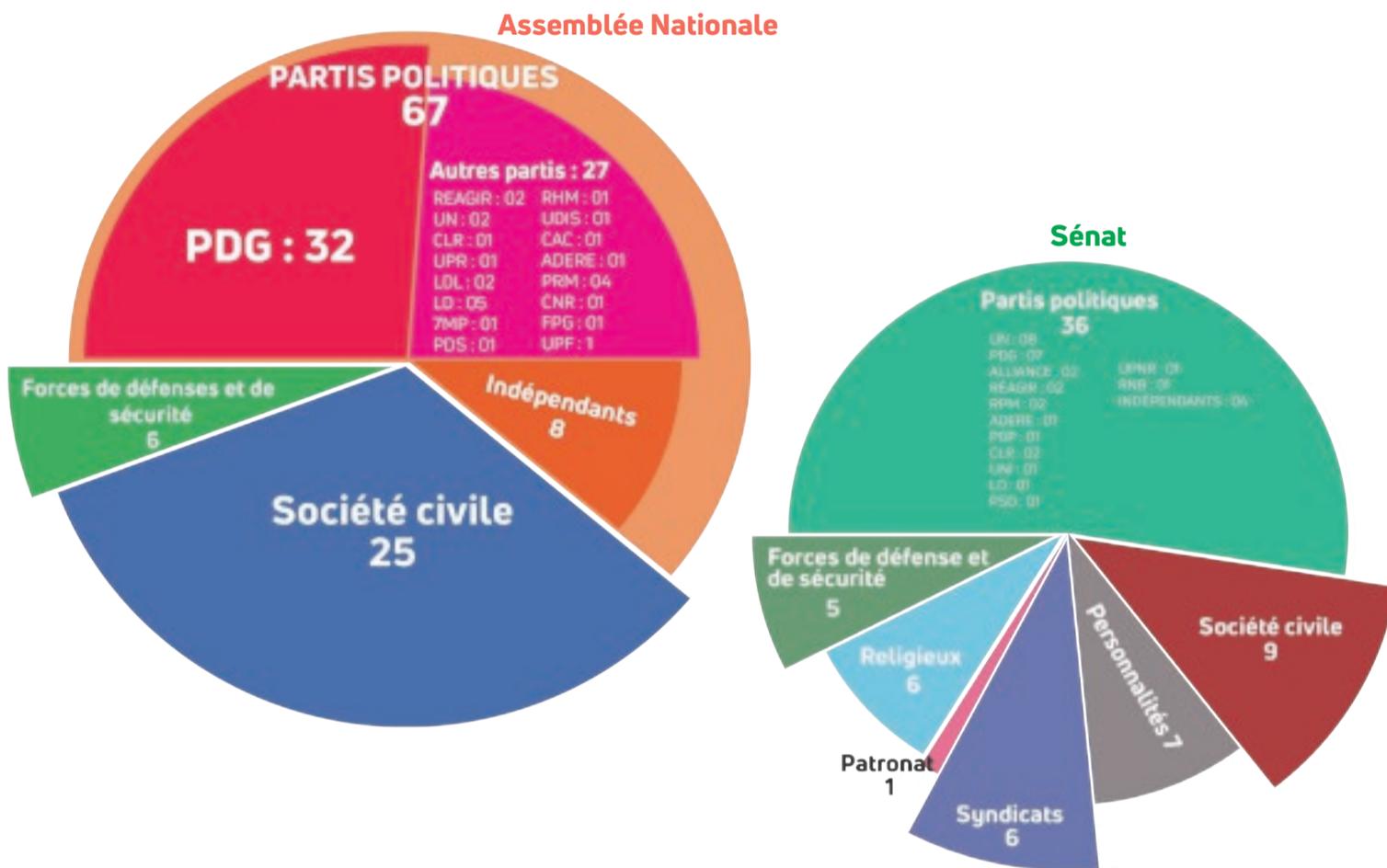
Libreville/Gabon

SELON l'article 49 nouveau de la Charte de la Transition, "le Parlement de la Transition se réunit de plein droit au cours de deux sessions ordinaires par an. La première session ordinaire de la Transition s'ouvre le 1er jour ouvré du mois de mars et prend fin le dernier jour ouvré du mois de juin. La seconde session ordinaire de la Transition s'ouvre le 1er jour ouvré du mois de septembre et prend fin le dernier jour ouvré du mois de décembre. À titre exceptionnel, la seconde session ordinaire de l'année 2023 s'ouvre dix jours après la nomination de l'ensemble des membres du Parlement de la Transition (...)".

C'est donc fort de ces dispositions de la Charte de la Transition que la date de la rentrée parlementaire de la Transition devait s'effectuer le 16 octobre dernier, soit 10 jours après la nomination des sénateurs et des députés de la Transition. Ces derniers ayant été nommés le 6 octobre 2023. Mais, cette rentrée ne s'est finalement pas effectuée à cette date. Du coup, d'aucuns se sont mis dans des interrogations et autres interprétations parfois erronées.

Il faut souligner que si cette rentrée n'a pas eu lieu, c'est tout simplement parce que les décrets portant respectivement nominations des sénateurs et des députés ont entre-temps fait l'objet de requêtes en annulation auprès de la Cour constitutionnelle de la Transition. Et selon la loi organique de cette haute juridiction, notamment l'article 37 en son alinéa 4, "l'enregistrement au greffe de la requête fait courir le délai prévu à l'article 30 de ladite loi. Il suspend le délai de promulgation de la Loi ou l'application de l'acte attaqué". Et dans le cas d'espèce, il s'agit des décrets suscités.

Pour le moment, les juges constitutionnels de la Transition n'ont pas encore bouclé l'examen des requêtes soumises à leur juridiction. Certaines indiscretions disent que cela pourrait se faire dans les tout prochains jours. Dans tous les cas, les parlementaires de la Transition restent suspendus à cette décision.



43e congrès de l'AIMF : l'édile de Libreville se veut rassurant à Cotonou

DANS son allocution, le Délégué spécial chargé de la gestion de la commune de Libreville, le général de brigade Judes Ibrahim Rapontchombo, a expliqué les raisons ayant conduit les militaires à prendre le pouvoir au Gabon.

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

Le Délégué spécial chargé de la gestion de la commune de Libreville, le général de brigade Judes Ibrahim Rapontchombo, a récemment pris part, à Cotonou au Bénin du 11 au 13 octobre 2023, au 43e congrès de l'Association internationale des maires francophones (AIMF).

Occasion pour le premier citoyen de la capitale administrative gabonaise d'indiquer les mobiles qui ont conduit le Comité pour la transition et la restauration des institutions (CTRI) à prendre le pouvoir au Gabon. Le général Judes Ibrahim Rapontchombo a, entre autres, souligné que la fraude et la manipulation des résultats des dernières élections,

effectuées par le Centre gabonais des élections (CGE), ont constitué l'élément déclencheur de la montée au créneau du CTRI. Autre raison du coup de force, la déliquescence de la gouvernance "À côté de cela, une mauvaise gestion des deniers publics avait entraîné la dégradation du tissu et de la cohésion sociale, ralentissant de facto et considérablement, l'élan de développement devant améliorer les conditions de vie de nos concitoyens", a-t-il affirmé.

Non sans ajouter : "Tout ceci planifié par des personnes, hélas, animées par une volonté de se servir plutôt que de servir la Nation ; et ayant fait aboutir le processus électoral à des résultats tronqués, maintenant ainsi le Gabon dans un environnement de tensions économiques, po-



Photo: DR

Le maire de Libreville expliquant les raisons du coup d'État opéré par le CTRI au 43e congrès de l'AIMF à Cotonou.

litiques, sociales et culturelles". Selon lui, la prise de pouvoir sans effusion de sang et de pertes en vies humaines a permis d'éviter le

chaos. Avant de rassurer ses pairs de l'AIMF de la sincère volonté du nouveau régime à respecter les engagements du Gabon.